



# SÉCURITÉ CIVILE – SOMMAIRE

Compilation des résultats du sondage  
réalisé en 2018 sur la gestion de la  
continuité des activités des entreprises  
québécoises



## CRÉDITS

Mise à jour des listes des entreprises déterminantes : Les directions régionales du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Détermination du contenu du questionnaire : Le Comité ministériel de la sécurité civile du MEI

Validation et prétest du questionnaire : La Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) et la firme de sondage SOM

Réalisation du sondage téléphonique : La firme de sondage SOM

Analyse de contenu et production du rapport : DEPSE

Révision du contenu : La Coordination du Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs (SISPEM) et la Coordination du Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales (SEAT)

Révision linguistique : La Direction des communications du MEI

Mise en page finale : Chantal Paré

ISBN : 978-2-550-83087-0

## Pour plus d'information

[Economie.gouv.qc.ca/securitecivile](http://Economie.gouv.qc.ca/securitecivile)  
Courriel : [securitecivile@economie.gouv.qc.ca](mailto:securitecivile@economie.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 1 866 463-6642



# AVANT-PROPOS

Auteur : Marc-Michel Lavoie, évaluateur

Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE)  
Secteur des politiques économiques  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

## Présentation

Le sondage téléphonique sur la gestion de la continuité des activités des entreprises québécoises a été réalisé du 7 juin au 20 août 2018 auprès de 617 entreprises déterminantes<sup>1</sup> de toutes les régions du Québec dans le but de connaître l'état d'avancement de leur démarche de gestion de la continuité des activités<sup>2</sup>. Ce sondage découle du plan d'action du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) relatif à sa mission « Activités économiques » du Plan national de sécurité civile.

Le questionnaire 2018 résulte du questionnaire de 2011 auquel trois questions concernant les changements climatiques ont été ajoutées par le Comité ministériel de la sécurité civile du MEI. Il a été validé par la Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) du MEI et par une firme de sondage privée, qui a procédé aux appels téléphoniques. La compilation des données, l'analyse de contenu et la production du rapport ont été réalisées par la DEPSE.

Les statistiques produites avec des données pondérées ont une marge d'erreur de  $\pm 3,1$  %, 19 fois sur 20.

Parmi les entreprises qui ont répondu, la majorité (59 %) sont en activité depuis plus de 30 ans. Le secteur manufacturier occupe le premier rang (69 %), suivi des secteurs des services (17 %) et commercial (7 %). En ce qui concerne la taille des entreprises, 47 % des entreprises ont de 51 à 200 employés à temps plein et 30 % ont plus de 200 employés. Le chiffre d'affaires atteint 25 millions de dollars et plus pour 38 % d'entre elles.

Les données recueillies fournissent un état de situation de l'intégration des meilleures pratiques d'affaires en gestion de la continuité des activités. Elles permettront au Ministère de définir des façons de faire, de prendre des mesures et de produire des outils afin de mieux répondre à la réalité et aux besoins des entreprises. Elles serviront également à l'établissement d'une communication plus ciblée auprès de celles-ci.

---

<sup>1</sup> Une entreprise est considérée comme déterminante par une direction régionale du Ministère si elle possède un nombre d'employés relativement important et significatif et qu'elle a un impact sur sa communauté. D'autres facteurs peuvent aussi être considérés pour qualifier une entreprise de « déterminante » : elle œuvre dans un créneau d'excellence de la région; elle est établie dans une ville monoindustrielle; elle est un grand donneur d'ordres; elle est considérée comme un intégrateur; elle est un sous-traitant stratégique, etc.

<sup>2</sup> La gestion de la continuité des activités est un processus de gestion global qui détermine les menaces potentielles qui pèsent sur une organisation et les conséquences qu'elles pourraient avoir, si elles se réalisaient, sur ses activités. Ce processus offre une structure permettant de répondre de manière efficace aux dites menaces afin de sauvegarder les intérêts, la réputation, la marque et les activités essentielles de l'organisation.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>CRÉDITS</b>	<b>II</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>III</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>IV</b>
<b>LES RÉSULTATS</b>	<b>1</b>
La connaissance et l'utilisation du <i>Guide en gestion de la continuité des activités</i> .....	1
La gestion des activités lors de sinistres subis ou anticipés .....	1
Le plan de continuité des activités.....	2
Les changements climatiques .....	3
L'incidence des sinistres subis ou anticipés sur la gestion des activités .....	4
<b>ANNEXE – QUESTIONNAIRE DE SONDAGE 2018<sup>3</sup></b>	<b>7</b>
Questionnaire .....	8

---

<sup>3</sup> Même questionnaire que celui de 2011 auquel trois questions sur les changements climatiques ont été ajoutées



## LES RÉSULTATS

### LA CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DU GUIDE EN GESTION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

- Une faible proportion d'entreprises qui ont répondu au sondage connaissent le Guide, soit 10 % d'entre elles (59 entreprises sur 617).
- Moins de la moitié (41 %) des entreprises qui le connaissent l'utilisent.
- Parmi les entreprises qui ne connaissent pas le Guide, la grande majorité (77 %) est intéressée à le connaître (429 des 558 entreprises qui ont répondu à la question).

### LA GESTION DES ACTIVITÉS LORS DE SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS

Cette section porte sur des sinistres subis ou anticipés par les entreprises, sur leurs conséquences, sur des mesures mises en place pour continuer les activités dans ces cas ainsi que sur des moyens pris pour s'y préparer (responsabilités, procédures, documents, activités et ressources essentielles).

- Le tiers des entreprises qui ont répondu au sondage (33 %) ont subi un sinistre, soit 201 entreprises.
- Ces sinistres sont surtout des incendies ou des feux de forêt (58 % des sinistres mentionnés), des inondations (12 %), des défaillances technologiques ou des bris informatiques ou de machinerie (9 %), des tempêtes de verglas (4 %) et des dégâts d'eau (par exemple une infiltration, 4 %).
- Parmi les entreprises qui n'ont pas subi de sinistre, 81 % des 416 entreprises qui ont répondu à cette question pensent qu'il est possible qu'elles puissent subir un sinistre un jour, soit 336 entreprises.
- Les principales conséquences des sinistres subis ou anticipés par les entreprises sont la perte de production (29 %), les pertes matérielles touchant les bâtiments, les terrains, les machines et les équipements (16 %), les pertes financières subséquentes à la reconstruction ou à l'achat d'équipement (11 %), les pertes de revenus (8 %), les perturbations de la production ou des activités (7 %) ainsi que la perte de temps (3 %). Ces six conséquences ont été mentionnées par les trois quarts (74 %) des entreprises. Une faible proportion de 4 % d'entreprises n'ont observé ou anticipé aucune conséquence.
- Une grande majorité (92 %) des entreprises ont pris ou prendraient des mesures pour continuer leurs activités en cas de sinistre subi ou anticipé. Une relocalisation ou la mise sur pied d'opérations temporaires constitue la mesure la plus utilisée ou prévue par les entreprises, dans une proportion de 38 %. Cinq autres actions ont été mentionnées par 37 % des entreprises, soit la reconstruction d'installations ou la réparation d'équipements (10 %), la mise en application d'un plan d'action prédéterminé (8 %), une succursale qui prend la relève (8 %), une entente avec un concurrent pour sous-traiter la production temporairement (8 %) ainsi que la location d'équipement pour réduire au minimum l'impact du sinistre (4 %).



- Parmi les entreprises qui ont indiqué qu'elles avaient subi un sinistre ou qu'il était possible qu'elles en subissent un, un jour, 49 % (262 entreprises) ont mis par écrit qui serait responsable de quoi et comment il faudrait procéder. Le plan d'urgence (31 %) est le document le plus répandu chez celles-ci, suivi du plan de contingence<sup>4</sup> (24 %). Neuf autres documents sont utilisés par 2 % à 8 % des entreprises, dont le programme de prévention (2 %) et la définition du rôle de chaque employé en cas de sinistre (8 %).
- En ce qui concerne les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise en cas de sinistre subi ou anticipé, 64 % des entreprises (343) en ont déterminé.
- Les résultats du sondage indiquent que 69 % des entreprises (371) ont déterminé les ressources essentielles (humaines, matérielles, financières et informationnelles) à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé.
- Parmi les entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé, 72 % (266) ont pris des mesures pour les remplacer si elles venaient à manquer.

## LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Ces questions portent sur l'existence d'un tel plan, les avantages et les raisons de le préparer ainsi que la fréquence de sa mise à jour. Elles portent aussi sur la réalisation d'un exercice d'information ou de formation du personnel. De plus, les entreprises ont été interrogées sur la présence d'un plan de continuité des activités chez leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants.

- Au total, 52 % (318) des entreprises ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document du genre « plan de continuité des activités ».
- Les entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités ont mentionné les raisons qui motivent cette situation. La raison la plus souvent mentionnée est le fait qu'elles n'y ont pas encore pensé ou qu'elles ont d'autres priorités (40 %). Il y a trois autres raisons principales : n'en voit pas l'utilité (14 %), la préparation prend trop de temps ou est trop coûteuse (11 %) et le risque de sinistre est faible (11 %).
- Le fait de fournir des réponses plus efficaces au moment de l'incident (25 %) a été mentionné comme le principal avantage d'un plan de continuité des activités par les entreprises qui en ont un. Quatre autres avantages ont été énumérés par 48 % des entreprises répondantes, soit une meilleure préparation ou la prévision de l'imprévisible (17 %), la poursuite des opérations critiques et la continuité de l'entreprise (16 %), la connaissance de la démarche à suivre en cas de sinistre (8 %) et enfin la sécurité des employés ou la protection de leur vie (7 %).

<sup>4</sup> Un plan de contingence est un type de plan préventif, prédictif et réactif. Il présente une structure stratégique et opérative qui aide à contrôler la situation d'urgence et à réduire au minimum ses conséquences négatives (<http://lesdefinitions.fr/plan.de.contingence>).



- Pour 596 entreprises sur les 617 de l'échantillon, qu'elles aient ou non un plan de continuité des activités, les cinq raisons les plus importantes pour préparer un tel plan sont, par ordre d'importance (chaque entreprise pouvait faire jusqu'à cinq choix) :
  - la demande des clients – 444 réponses;
  - la demande de l'assureur (tarif préférentiel) – 434 réponses;
  - une obligation légale – 351 réponses;
  - la demande du banquier (tarif préférentiel) ou des investisseurs – environ 290 réponses dans chaque cas;
  - un incitatif financier – 278 réponses.
- Les entreprises qui ont un plan de continuité des activités :
  - mettent à jour leur plan, en majorité, chaque année (189 entreprises, soit 62 % de celles qui ont répondu au sondage);
  - fournissent à leur personnel de l'information sur ce plan, en majorité, chaque année (164 entreprises, soit 56 % de celles qui ont répondu). Dans 99 % des cas, les entreprises informent les gestionnaires et dans 68 %, le personnel de production;
  - fournissent à leur personnel de la formation sur ce plan, en majorité, chaque année (152 entreprises, soit 52 % de celles qui ont répondu); à leurs gestionnaires, dans 96 % des cas et à leur personnel de production, dans 65 % des cas;
  - effectuent un exercice du plan, pour plusieurs, chaque année (138 entreprises, soit 46 % de celles qui ont répondu).
- Une majorité d'entreprises (81 %) indiquent que leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants (ceux avec qui elles font affaire pour leurs activités essentielles) n'ont pas de plan de continuité des activités ou bien qu'ils ignorent s'ils en ont un. Ainsi, 19 % des entreprises soulignent qu'ils en ont un.

## LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ces questions portent sur les changements climatiques. Le terme « changements climatiques » désigne une variation des caractéristiques climatiques en un endroit donné. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, au cours des dernières années, attribuable aux changements climatiques, incite à mesurer le degré de sensibilisation des entreprises à leurs diverses conséquences.

- Au total, 45 % des entreprises sondées (281 sur 617 répondantes) croient que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter leur risque de subir un sinistre un jour. Un peu plus de la moitié des entreprises (51 %) croient que leur risque n'augmente pas en raison des changements climatiques.
- Le fait qu'il y ait davantage de catastrophes naturelles (20 %) et l'existence de variations importantes de température (10 %) sont les principales raisons évoquées par 281 entreprises pour déclarer un risque accru de subir un sinistre en raison des changements climatiques. Selon elles, il y a aussi davantage de mauvais temps (9 %) et une augmentation du niveau des eaux (8 %), ce qui peut causer des inondations, plus de crues et de grandes marées, etc.



- Le fait que l'entreprise ne soit pas située dans une zone particulièrement à risque (35 %) et le fait que l'entreprise ne soit pas touchée par les changements climatiques (28 %) ont été évoqués par 316 entreprises comme les principales raisons qui n'augmentent pas le risque de subir un sinistre lié aux changements climatiques. Selon 6 % d'entre elles, il n'y a aucun lien entre les changements climatiques et les sinistres qu'elles pourraient subir.
- Au total, 16 % des entreprises sondées (99 sur 617 répondantes) ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs que les changements climatiques pourraient avoir sur leur entreprise. Ainsi, 84 % des entreprises n'ont pas pris de mesure particulière pour contrer les effets négatifs des changements climatiques.
- La mise en place d'un plan de gestion de crise (17 %), la rénovation du bâtiment pour le rendre conforme aux normes (16 %), l'adoption de mesures qui favorisent de meilleures pratiques environnementales (13 %) et l'installation d'un système d'électricité d'appoint (9 %) sont les quatre principales mesures mises en place par les 99 entreprises qui ont agi pour contrer les effets négatifs des changements climatiques.
- Au total, 18 % des entreprises sondées (112 des 617 répondantes) ont saisi des occasions d'affaires liées aux changements climatiques. Quatre entreprises sur cinq (80 %) n'ont pas saisi d'occasions d'affaires et 2 % n'ont pas été en mesure de se prononcer sur la question.
- Les principales occasions d'affaires mentionnées par les entreprises (56 %) sont une hausse des ventes, une hausse de la demande de produits ou de services, une hausse de la production, la popularité croissante des produits écoresponsables, etc.

## L'INCIDENCE DES SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS

- Le fait d'avoir subi ou non un sinistre a une incidence sur l'intérêt manifesté par les entreprises répondantes à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités*. Les entreprises qui ont subi un sinistre manifestent un intérêt plus marqué à connaître le Guide que celles qui n'en ont jamais subi.
- Le fait d'avoir la **possibilité** de subir ou non un sinistre n'a pas d'incidence sur l'intérêt manifesté par les entreprises répondantes à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités*. Qu'elles aient subi ou pas un sinistre, 78 % des entreprises sont intéressées à connaître le Guide.
- Selon que les entreprises répondantes aient subi un sinistre ou qu'elles anticipent d'en subir un, les types de sinistres et leurs conséquences sont sensiblement les mêmes :
  - dans les deux cas, les deux principaux sinistres subis ou anticipés sont les incendies ou les feux de forêt et les inondations;
  - les deux principales conséquences des sinistres subis ou anticipés sont la perte de production et la perturbation de la production ou des opérations de l'entreprise.
- À la suite d'un sinistre subi ou anticipé, la très grande majorité des entreprises ont pris ou ont l'intention de prendre des mesures. À cet égard, 87 % des entreprises qui ont subi un sinistre ont par la suite pris des mesures et 98 % de celles qui estiment y être exposées ont l'intention d'en prendre à la suite d'un tel événement.



L'incidence des sinistres sur la planification des mesures d'urgence, pour la continuité des activités, comporte quatre éléments :

- la désignation d'un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence;
  - la détermination des activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise;
  - la détermination des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise ainsi que leur remplacement si elles venaient à manquer;
  - l'élaboration des mesures d'urgence et leur description dans un document de type « plan de continuité des activités ».
- 
- La majorité des entreprises qui ont subi un sinistre par le passé (61 %) ont désigné un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et décrit la procédure à suivre dans ce cas. À l'inverse, la majorité des entreprises qui n'ont pas subi de sinistre (57 %) n'ont pas désigné de responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence ni décrit la procédure à suivre dans ce cas.
  - La majorité des entreprises ont déterminé les activités essentielles à leur bon fonctionnement, qu'elles aient subi un sinistre ou pas. À cet égard, 75 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 59 % de celles qui n'en ont pas subi ont déterminé leurs activités essentielles et indispensables.
  - Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de déterminer les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à déterminer les activités essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en ont pas subi.
  - Qu'elles aient subi un sinistre ou pas, la majorité des entreprises ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement. À cet égard, 79 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 64 % de celles qui n'en ont pas subi ont déterminé leurs ressources essentielles.
  - Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de déterminer les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à déterminer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en ont pas encore subi.
  - Qu'elles aient subi un sinistre ou pas, la majorité des entreprises ont prévu des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer. À cet égard, 76 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 72 % de celles qui n'en ont pas subi ont prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement si elles venaient à manquer.
  - La majorité des entreprises qui ont subi un sinistre (68 %) ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. À l'inverse, une majorité d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre (55 %) n'ont pas prévu de mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités.
  - Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de prévoir des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à prévoir des mesures d'urgence dans un plan de continuité des activités que celles qui n'en ont pas subi.
  - Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait d'avoir élaboré des documents qui prévoient les mesures d'urgence. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à désigner un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et à décrire la procédure à suivre que celles qui n'en ont pas subi.



- Les documents préparés par les entreprises sont, par ordre d'importance :
  - le plan d'urgence (par 34 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 28 % de celles qui n'en ont pas subi);
  - le plan de contingence (par 17 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 28 % de celles qui n'en ont pas subi);
  - la définition du rôle de chaque employé en cas de sinistre (par 8 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 7 % de celles qui n'en ont pas subi);
  - la procédure d'alerte et de mobilisation (par 6 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 4 % de celles qui n'en ont pas subi);
  - le plan de sécurité incendie (par 4 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 4 % de celles qui n'en ont pas subi).
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de prévoir des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à prévoir des mesures d'urgence dans un plan de continuité des activités que celles qui n'en ont pas subi.
- Les raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités sont, par ordre d'importance, les suivantes :
  - L'entreprise n'y a pas pensé ou a d'autres priorités (raison donnée par 39 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 37 % de celles qui n'en ont pas subi).
  - L'entreprise n'en voit pas l'utilité ou estime que ça ne sert à rien (14 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 13 % de celles qui n'en ont pas subi).
  - Le temps requis et les coûts engendrés par l'élaboration du plan sont trop élevés (9 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 11 % de celles qui n'en ont pas subi).
- Que les entreprises aient ou non un plan de continuité des activités, les trois principales raisons de préparer un tel document sont la demande des clients, la demande de l'assureur et l'obligation légale. Chacune de ces trois raisons a été évoquée par 13 % à 19 % des entreprises.
- Ce qui distingue principalement les deux groupes d'entreprises, c'est la raison liée à la demande du banquier qui semble être davantage présente chez les entreprises qui n'ont pas de plan (14 % des réponses) que chez celles qui en ont un (9 %).
- L'existence d'un plan de continuité des activités est plus fréquente chez les entreprises créées avant 1993.
- Toutefois, l'âge de l'entreprise n'explique pas de façon significative l'existence ou l'absence d'un plan de continuité des activités.



## **ANNEXE – QUESTIONNAIRE DE SONDAGE 2018<sup>5</sup>**

**La gestion de la continuité des activités** est un processus de gestion global qui détermine les menaces potentielles qui pèsent sur une organisation et les conséquences qu'elles pourraient avoir, si elles se réalisaient, sur ses activités. Ce processus offre une structure permettant de répondre de manière efficace aux dites menaces afin de sauvegarder les intérêts, la réputation, la marque et les activités essentielles de l'organisation.

**Portrait de l'état d'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion de la continuité des activités par les entreprises déterminantes.**

---

<sup>5</sup> Même questionnaire que celui de 2011 auquel trois questions sur les changements climatiques ont été ajoutées.



## INTRODUCTION

**Votre entreprise a reçu, au cours du mois de mai, une lettre du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)<sup>6</sup> au sujet d'un sondage en matière de sécurité civile.** Vous faites partie des personnes choisies pour répondre à ce questionnaire.

L'analyse des données recueillies grâce à ce sondage permettra au Ministère d'améliorer son soutien aux entreprises dans l'éventualité d'un sinistre.

Les réponses que vous fournirez demeureront confidentielles et ne serviront qu'à leur analyse pour les fins poursuivies, soit mieux aider les entreprises en cas de sinistre.

**Durée de l'entrevue :** 10 minutes

Les renseignements recueillis dans le cadre de ce sondage demeureront strictement confidentiels et ne seront publiés que sous forme agrégée. À l'issue du sondage, toute information nominative sera détruite. Il sera donc impossible de vous identifier (ou d'identifier votre organisation) lors de la présentation des résultats de l'enquête. De plus, l'accès aux données anonymisées sera restreint aux personnes responsables du sondage au sein du MEI.

## QUESTIONNAIRE

### Question 1

Connaissez-vous le [Guide en gestion de la continuité des activités](#) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation?

Oui  Non

1. a) Si oui, l'utilisez-vous? Oui  Non

1. b) Si non, aimeriez-vous en prendre connaissance? Oui  Non

*(Pour tous les répondants)*

### Question 2

Dans votre entreprise, avez-vous déjà subi des sinistres?

Oui  Non

2. a) Si oui, lesquels? \_\_\_\_\_

<sup>6</sup> Au moment de la réalisation du sondage, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) se nommait alors ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).



2. b) Si non, pensez-vous qu'il soit possible que vous en subissiez un jour?

Oui  Non

Si oui, lesquels? \_\_\_\_\_

*(Pour tous les répondants)*

**Si « non » à Q2 et « non » à Q2b, passer à Q7.**

### Question 3

Concernant le ou les sinistres subis ou anticipés :

3. a) Quelles ont été ou seraient leurs conséquences pour votre entreprise?

\_\_\_\_\_

3. b) Avez-vous pris ou prendriez-vous des mesures pour poursuivre vos activités?

Oui  Non

Si oui, lesquelles? \_\_\_\_\_

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)*

### Question 4

**Au sujet des mesures que vous avez prises ou prendriez pour poursuivre vos activités à la suite d'un sinistre, avez-vous précisé par écrit qui serait responsable de quoi et comment il faudrait procéder?**

Oui  Non

4. a) Si oui, en quoi consistent ces documents? \_\_\_\_\_

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)*



### Question 5

**5. a) À la suite de votre expérience en sinistres ou en raison de l'éventualité de subir un sinistre, avez-vous déterminé les activités essentielles au sein de votre entreprise (celles qui sont indispensables à sa bonne marche)?**

Oui  Non

**5. b) À la suite de votre expérience en sinistres ou en raison de l'éventualité de subir un sinistre, avez-vous déterminé les ressources essentielles au sein de votre entreprise (humaines, matérielles, financières, informationnelles), soit celles qui sont indispensables à sa bonne marche?**

Oui  Non

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)*

### Question 6

**Avez-vous pris des mesures pour remplacer vos ressources essentielles si elles venaient à manquer?**

Oui  Non

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q5b)*

### Question 7

**Concernant la gestion des sinistres, votre entreprise a-t-elle prévu des mesures d'urgence regroupées dans une forme de plan de continuité des activités?**

*[Énoncer la définition du document : Processus de gestion global qui détermine les menaces potentielles qui pèsent sur une organisation et les conséquences qu'elles pourraient avoir, si elles se réalisaient, sur ses activités. Ce processus offre une structure permettant de répondre de manière efficace aux dites menaces afin de sauvegarder les intérêts, la réputation, la marque et les activités essentielles de l'organisation.]*

Oui  Non

*(Si « oui », passer à Q8; si « non », répondre à Q7a.)*

**7. a) Si non, pourquoi? \_\_\_\_\_**

*(Question conditionnelle à un « non » à Q7)*



### Question 8

Quels avantages vous procure un tel plan? \_\_\_\_\_

*(Question conditionnelle à un oui à Q7)*

### Question 9

Parmi les choix ci-dessous, veuillez nous indiquer, en ordre d'importance (1 étant la plus importante et 5 la moins importante), les cinq raisons pour lesquelles vous prépareriez un plan de continuité des activités.

- Obligation légale
- Demande de vos investisseurs
- Demande de votre banquier (tarif préférentiel)
- Demande de votre assureur (tarif préférentiel)
- Demande de vos clients
- Demande de grands donneurs d'ordres
- Formation à ce sujet
- Incitatif financier
- Autre
  - Laquelle? \_\_\_\_\_

1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La plus importante				La moins importante

*(Question pour tous les répondants à Q7)*

---

### Question 10

À quelle fréquence faites-vous la mise à jour de votre plan de continuité des activités?

\_\_\_\_\_

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)*



### Question 11

À quelle fréquence informez-vous votre personnel sur la gestion de la continuité des activités? \_\_\_\_\_

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)*

### Question 12

Quelle catégorie de personnel en est informée?

- Gestionnaires
- Personnel de production

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)*

### Question 13

À quelle fréquence formez-vous votre personnel sur la gestion de la continuité des activités? \_\_\_\_\_

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)*

### Question 14

Quelle catégorie de personnel est formée?

- Gestionnaires
- Personnel de production

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)*

### Question 15

À quelle fréquence faites-vous un exercice d'exécution de votre plan de continuité des activités? \_\_\_\_\_

*(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)*

### Question 16

Savez-vous si vos principaux fournisseurs ou sous-traitants (ceux avec qui vous faites affaire pour vos activités essentielles) ont un plan de continuité des activités?

Oui  Non  Je ne sais pas

*(Pour tous les répondants)*



**Changement climatique.** Désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, au cours des dernières années, attribuable aux changements climatiques, nous incite à vouloir mesurer votre degré de sensibilisation à leurs conséquences.

### Question 17

**Croyez-vous que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter votre risque de subir un sinistre?**

Oui  Non  Je ne sais pas

Si oui à Q17, pourquoi? \_\_\_\_\_

Si non à Q17, pourquoi? \_\_\_\_\_

### Question 18

**Au cours des dernières années, que vous ayez ou non subi un sinistre, avez-vous mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs que des changements climatiques pourraient avoir sur votre entreprise?**

Oui  Non

18. a) Si oui, lesquelles? \_\_\_\_\_

### Question 19

**Les changements climatiques vous ont-ils apporté des occasions d'affaires?**

Oui  Non

19. a) Si oui, lesquelles? \_\_\_\_\_

### Question 20

**Type d'entreprise :**

- manufacturière
- commerciale
- de services

### Question 21

**Nombre d'employés de l'entreprise :** \_\_\_\_\_



## Question 22

Année de fondation de l'entreprise : \_\_\_\_\_

## Question 23

Quel est le chiffre d'affaires de l'entreprise?

- Moins de 100 000 \$
- De 100 000 \$ à 249 999 \$
- De 250 000 \$ à 499 999 \$
- De 500 000 \$ à 749 999 \$
- De 750 000 \$ à 999 999 \$
- De 1 000 000 \$ à 1 499 999 \$
- De 1 500 000 \$ à 1 999 999 \$
- De 2 000 000 \$ à 2 999 999 \$
- De 3 000 000 \$ à 4 999 999 \$
- De 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$
- De 10 000 000 \$ à 24 999 999 \$
- De 25 000 000 \$ à 49 999 999 \$
- 50 000 000 \$ et plus

**Merci de votre collaboration!**

---

